

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 21 mars 2019 à 9h30  
« Les comportements de départ à la retraite »

<b>Document n° 8</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Âge idéal, âge effectif et  
motivations de départ à la retraite selon les niveaux de pension**

*Travaux réalisés conjointement par la DREES et le Secrétariat général du  
Conseil d'orientation des retraites*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des solidarités et de la santé**  
**Ministère du travail**  
**Ministère de l'action et des comptes publics**

**Direction de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques**

**Sous-direction de l'observation de la  
solidarité**

Bureau des retraites

Dossier suivi par : Masson Luc (DREES),  
Nortier-Ribordy Frédérique (SG-COR)

Paris, le 12 mars 2019  
DREES-BRET N° 19-09

**Note à l'attention du Secrétariat général du conseil d'orientation des retraites**

**Objet :** Âge idéal, âge effectif et motivations de départ à la retraite selon les niveaux de pension

À la demande du Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites, dans le cadre de la séance du COR de mars 2019, cette note cherche à repérer les contraintes qui s'exercent sur les départs à la retraite et la manière dont elles influencent les départs effectifs. Elle s'appuie sur l'enquête « Motivation de départ à la retraite 2017 », réalisée auprès de 4972 nouveaux retraités.

En moyenne, l'écart entre âge idéal déclaré et âge effectif de départ à la retraite est d'1 an et 2 mois. Cet écart moyen résulte de différentes contraintes : les retraités plus modestes liquident fréquemment leurs droits à retraite beaucoup plus tardivement que ce qu'ils souhaiteraient – notamment car une partie attend l'âge d'annulation de la décote pour bénéficier du taux plein – tandis que les retraités ayant des personnes à charge ou déclarant un moins bon état de santé sont plus nombreux à ne pas pouvoir travailler aussi longtemps que désiré.

Ces constats se retrouvent dans les motivations déclarées de départ à la retraite : les nouveaux retraités moins aisés mentionnent moins souvent l'atteinte de l'âge minimal légal, du taux plein ou la volonté de profiter de la retraite le plus longtemps possible alors que les licenciements et les problèmes de santé sont plus souvent évoqués.

Pour les retraités déclarant être partis dès que possible mais qui dans les faits sont partis après l'âge d'ouverture des droits, les mêmes constats ressortent à l'exception des motifs de santé. La part des retraités ayant les plus faibles pensions est également élevée parmi ces retraités.

**Le directeur de la recherche,  
des études, de l'évaluation et des statistiques**

**Jean-Marc AUBERT**

# Âge idéal, âge effectif et motivations de départ à la retraite selon les niveaux de pension

Depuis 2003, le système de retraite offre une certaine liberté aux assurés pour choisir la date du départ à la retraite : possibilité de poursuivre ou de reprendre une activité rémunérée après la liquidation de leurs droits, recul de l'âge de mise à la retraite d'office, baisse des barèmes de décote dans le privé, mise en place de cette diminution de pension dans le public et instauration d'une surcote en cas de prolongation d'activité. Cette souplesse s'est accompagnée de mesures visant à relever l'âge effectif de départ à la retraite : augmentation de la durée d'assurance requise pour le taux plein et recul progressif des bornes d'âge (âge d'ouverture des droits et âge d'annulation de la décote). Toutefois, selon l'enquête Motivations de départ à la retraite 2017 (*voir encadré*), seuls 16 % des nouveaux retraités considèrent que le degré de liberté offert par le système de retraite pour choisir la date de son départ à la retraite a augmenté avec les dernières réformes<sup>1</sup> alors que 30 % pensent au contraire, qu'il a diminué<sup>2</sup>. En dehors des règles du système de retraite, de nombreux facteurs agissent sur le choix de la date du départ à la retraite, liés en particulier à la situation individuelle des assurés. L'objectif de cette étude est d'essayer d'identifier les contraintes qui s'exercent le plus sur les assurés, au-delà des motivations déclarées, afin de mieux comprendre leur comportement effectif de départ à la retraite.

Dans l'enquête Motivations de départ à la retraite, les nouveaux retraités sont interrogés sur l'âge idéal auquel ils auraient aimé partir. Les données des régimes sur ces retraités permettent par ailleurs de connaître l'âge effectif de liquidation de leurs droits. L'écart entre les deux âges permet de saisir si les individus ont été contraints ou non dans le choix de leur date de départ à la retraite. La première partie de l'étude décrit ainsi les caractéristiques des individus qui ont le plus d'influence sur ces deux âges et l'écart entre ces deux âges. Il ressort de cette analyse que ce sont les assurés ayant les montants de pension les plus faibles et ceux qui avaient le plus de contraintes familiales et de santé qui présentent les plus grands écarts d'âge. Les motivations de départ peuvent ainsi différer selon les contraintes exercées sur les personnes. Une analyse de ces motivations et de celles de prolongation d'activité par quartile de montant de pension est ainsi conduite dans la deuxième partie, avant de se focaliser dans une dernière partie sur celles des personnes déclarant être parties dès que possible mais sont parties plus tard que l'âge d'ouverture des droits.

Cette étude a été réalisée sur les personnes interrogées dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> vague de l'enquête sur les motivations de départ à la retraite (*cf. encadré*), qui ont pris leur retraite entre mi-2015 et mi-2016. L'échantillon de l'enquête n'est pas totalement représentatif de l'ensemble des liquidations intervenues sur cette période ; en particulier, seules des personnes ayant liquidé des droits à la CNAV, au SRE ou à la CNRACL ont été interrogés. Le champ de l'enquête couvre 95 % du champ des retraités. Pour cette étude, il a été restreint aux personnes qui avaient effectué la quasi-totalité de leur carrière dans les régimes participant à l'enquête (*cf. encadré*).

## 1. Âge souhaité, âge effectif de départ à la retraite, et écart entre ces deux âges

De façon générale, l'âge effectif de départ à la retraite<sup>3</sup> est supérieur à l'âge idéal déclaré par les personnes<sup>4</sup>. En moyenne, l'écart atteint 1 an et 2 mois : l'âge idéal moyen de départ à la retraite est de 60 ans et 9 mois, tandis que l'âge effectif est de 61 ans et 11 mois. Plus de la moitié des personnes interrogées souhaitent partir à 60 ans mais seulement 29 % le font, tandis que 13 % désirent partir à 61 ou 62 ans mais

---

<sup>1</sup> Pour certains répondants, les « dernières réformes » prises en compte pourraient cependant être les seules réformes les plus récentes (réforme de 2014 et/ou de 2010), et pas la réforme de 2003. En effet, la formulation de la question ne précisait pas de quelles réformes il s'agissait.

<sup>2</sup> Luc Masson et Gwennaël Solard (DREES), Frédérique Nortier-Riborby (SG-COR), 2017, « Quand partir à la retraite ? Pour les retraités, la durée de cotisation requise contraint la date de départ », *Études et Résultats*, n°1043, Drees, décembre.

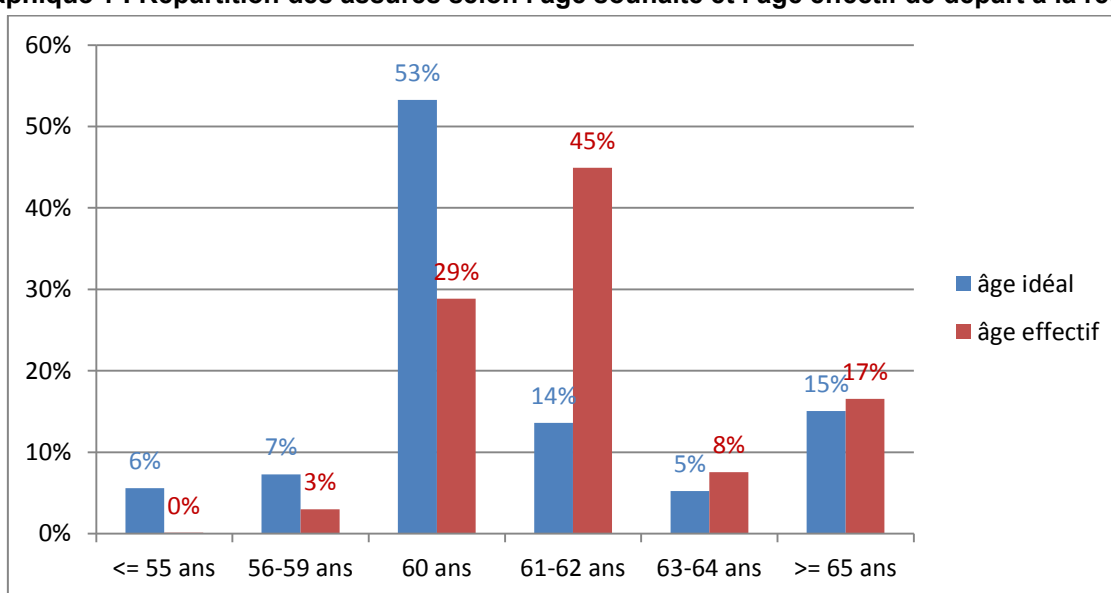
<sup>3</sup> Dans toute cette étude, l'expression « âge de départ à la retraite » renvoie à l'âge de liquidation des droits à la retraite. Celui-ci peut être distinct des âges de sortie du marché du travail et de cessation définitive d'emploi.

<sup>4</sup> En réponse à la question : « Dans l'idéal, à quel âge auriez-vous souhaité partir à la retraite ? ».

sont 45 % à le faire (*graphique 1*). En 2017, seuls 13 % des nouveaux retraités déclarent vouloir partir avant 60 ans et 15 % à 65 ans ou après. À l'extrême, près d'un quart des nouveaux retraités ont liquidé leurs droits plus de deux ans après l'âge auquel ils souhaitaient partir à la retraite (*graphique 2*). Les femmes, les ouvriers/employés et les assurés du secteur privé sont sur-représentés dans cette catégorie, de même que les retraités les plus modestes : 38 % des retraités de cette catégorie appartiennent au premier quartile de pension.

À l'inverse, 22 % des retraités interrogés souhaitaient partir plus tard que l'âge auquel ils sont effectivement partis ; 8 % désiraient même partir à la retraite plus de deux années après leur départ (*graphique 2*). Cette dernière population est spécifique (*tableau 1*) : ce sont des retraités plus modestes (65 % appartiennent aux deux premiers quartiles) et en moins bonne santé que le reste de la population (50 % déclarent une bonne ou très bonne santé contre 63 % pour l'ensemble de la population). Ils sont plus nombreux à avoir des personnes à charge (23 % contre 12 %) et sont moins souvent propriétaires ou accédants à la propriété (64 % contre 77 %).

**Graphique 1 : Répartition des assurés selon l'âge souhaité et l'âge effectif de départ à la retraite**

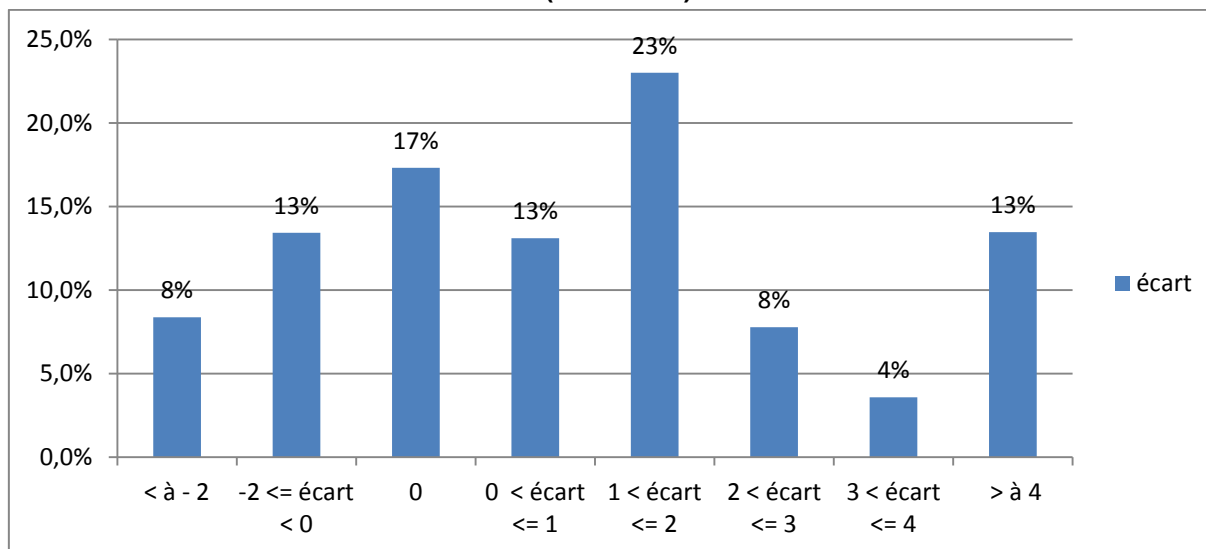


*Lecture : Pour 53 % des nouveaux retraités, 60 ans est l'âge idéal de départ à la retraite et 29 % sont effectivement partis à cet âge.*

*Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France et ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.*

*Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.*

**Graphique 2 : Répartition des écarts entre âge effectif et âge idéal de départ à la retraite  
(en années)**



*Lecture : L'écart entre l'âge effectif de départ et l'âge idéal déclaré est supérieur à 4 années pour 13 % des nouveaux retraités.*

*Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France et ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.*

*Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.*

**Tableau 1 : Caractéristiques des personnes dont l'écart entre âge idéal déclaré et âge effectif de liquidation des droits à la retraite est d'au moins 2 années**

En %

	Personnes parties au moins 2 <i>avant</i> leur âge idéal déclaré	Personnes parties au moins 2 ans <i>après</i> leur âge idéal déclaré	Ensemble
Homme	50,3	37,0	43,8
Femme	49,7	63,0	56,2
Cadre/artisan/profession inter. <sup>(1)</sup>	34,6	27,1	31,5
Ouvrier/employé	65,4	72,9	68,5
Fonctionnaires	12,5	16,6	15,7
Salariés du secteur privé	87,5	83,4	84,3
Premier quartile de pension	30,0	37,6	24,8
Deuxième quartile de pension	34,6	17,9	25,1
Troisième quartile de pension	15,1	22,4	25,1
Quatrième quartile de pension	20,3	22,2	25,0
En emploi	51,0	63,9	64,6
Hors emploi	49,0	36,1	35,4
En couple	71,2	76,0	76,3
Célibataire	28,8	24,0	23,7
Très bon ou bon état de santé <sup>(2)</sup>	49,5	61,9	63,4
Assez bon, mauvais ou très mauvais	50,5	38,1	36,6
Avec personnes à charge	23,3	11,7	12,2
sans personnes à charge	76,7	88,3	87,8
Propriétaire ou accédant	63,9	77,6	76,9
Non propriétaire	36,1	22,4	23,1
Avec autres revenus	17,4	14,3	16,4
Sans autres revenus	82,6	85,7	83,6

(1) Par souci de simplification et pour éviter d'avoir des effectifs trop petits, les catégories socioprofessionnelles ont été regroupées en deux modalités.

(2) Par souci de simplification et pour éviter d'avoir des effectifs trop petits, l'état de santé déclaré a été regroupé en deux modalités. La modalité « assez bon » est ici regroupé avec les modalités « mauvais » et « très mauvais » pour obtenir une proportion de personnes proche de celles citant le facteur « Vous aviez des problèmes de santé qui rendaient le travail difficile » pour expliquer leur départ à la retraite (37 % et 36 %).

Note de lecture : Parmi les personnes interrogées, 37,6 % de celles parties au moins 2 ans après leur âge idéal perçoivent une pension dans le 1<sup>er</sup> quartile.

Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France et ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.

Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.

Afin de prendre en compte les corrélations entre éléments explicatifs des différences observées de l'âge souhaité, de l'âge de départ et de l'écart entre ces deux âges, ainsi que sur le sentiment que le système de retraite offre suffisamment de liberté pour choisir la date de son départ à la retraite<sup>5</sup>, une analyse multivariée

<sup>5</sup> Les nouveaux retraités devaient normalement répondre sans tenir compte de leur situation personnelle à la question : « Diriez-vous que le système de retraite offre suffisamment de liberté pour choisir la date de son départ à la retraite ? ». Dans les faits, les personnes interrogées semblent ne pas avoir toujours répondu sans tenir compte de leur situation personnelle et cette question reste un bon indicateur de leur sentiment de liberté dans leur choix personnel. Voir l'Études et Résultats, n°1043 sur ce sujet.

a été réalisée sur ces variables. Dans l'optique d'appréhender l'ensemble des contraintes, cette analyse a aussi été conduite sur l'écart entre ces deux âges en valeur absolue. En effet, dans le calcul de l'écart d'âge, les contraintes qui conduisent à partir à la retraite plus tôt que souhaité peuvent contrebalancer les contraintes qui conduisent à liquider ses droits plus tardivement que voulu. Le calcul de l'écart d'âge en valeur absolue combine les effets de l'ensemble des contraintes subies, et l'écart d'âge sans valeur absolue permet de distinguer les contraintes, plus fréquentes, qui obligent à partir à la retraite plus tardivement. Pour le calcul des estimations de ces âges et de ces écarts, la méthode des moindres carrés ordinaires a été utilisée. Pour la variable sur la liberté offerte par le système de retraite, l'estimation a été obtenue à l'aide d'un modèle *probit*.

Les résultats de ces estimations confirment en partie les résultats de l'analyse descriptive (*tableau 2*). Les résultats les plus marquants concernent les retraités les moins aisés qui présentent trois singularités : leur âge idéal de départ est plus élevé que celui des autres retraités<sup>6</sup>, l'âge auquel ils liquident leurs droits est beaucoup plus élevé et l'écart entre ces deux âges, quelle que soit la méthode de calcul utilisée, est nettement plus important. Ainsi, il apparaît qu'avoir une petite pension contraindrait fortement le choix de la date du départ à la retraite. Ce résultat est essentiellement lié aux retraités à petites pensions qui ont des carrières incomplètes et qui attendent l'âge d'annulation de la décote pour liquider leurs droits à taux plein. Le niveau de pension n'a par contre pas d'effet sur le sentiment de liberté offert par le système. Les propriétaires ou accédants et les retraités disposant d'un revenu régulier en dehors de la retraite déclarent un âge idéal plus élevé que la moyenne, mais partent en réalité globalement au même âge que les autres retraités, de sorte que l'écart entre ces deux âges est plus élevé pour ces derniers. Toutes choses égales par ailleurs, ces situations financières et patrimoniales ne sont plus déterminantes et le sentiment de liberté offert par le système n'apparaît pas plus élevé que pour les autres personnes interrogées.

Les femmes semblent plus contraintes que les hommes, au sens où leur âge effectif de départ à la retraite est plus élevé par rapport à leur âge idéal, en raison d'un âge de départ plus élevé dans l'absolu. Néanmoins, si on tient compte du fait qu'un départ avant l'âge idéal peut également traduire une contrainte, et que l'on raisonne donc à partir de l'écart en valeur absolue, hommes et femmes ne se distinguent plus significativement. En effet, les femmes sont plus nombreuses à reporter leur départ à la retraite sans le vouloir alors que les hommes sont plus nombreux à désirer prolonger leur activité sans le pouvoir. Les femmes ont par contre beaucoup moins le sentiment que le système offre suffisamment de liberté pour choisir le moment du départ à la retraite.

Les retraités fonctionnaires veulent partir plus tôt, partent effectivement plus tôt que les salariés du privé et sont donc moins contraints (au sens d'un écart plus faible entre âge effectif et âge idéal de départ). Ils estiment en revanche que le système manque plus souvent de liberté. C'est aussi le cas des employés et des ouvriers<sup>7</sup> qui désirent partir beaucoup plus tôt que les autres catégories socio-professionnelles et partent plus tôt. Ils estiment eux aussi plus souvent que le système n'offre pas suffisamment de liberté. Les personnes sans emploi ne sont pas plus contraintes que les personnes en emploi mais déclarent que le système n'offre pas assez de liberté pour choisir la date de départ.

L'environnement familial a aussi un effet marqué. Les nouveaux retraités qui ont des personnes à charge désirent partir plus tard et partent plus tard, toutes choses égales par ailleurs. Paradoxalement, l'écart entre les deux âges est moins important que pour les retraités sans personnes à charge. Mais en raisonnant sur l'écart d'âge en valeur absolue, elles sont plus contraintes. Elles ont par ailleurs plus souvent le sentiment que le système manque de liberté. Les personnes qui ont un conjoint souhaitent partir plus tôt, partent plus tôt et déclarent moins souvent que le système de retraite offre suffisamment de liberté.

---

<sup>6</sup> Tous les résultats commentés à partir des analyses multivariées sont statistiquement significatifs au minimum au seuil de 10 % mais le plus souvent au seuil de 1 %.

<sup>7</sup> Il n'y a pas d'agriculteurs dans l'échantillon.



Enfin, les individus qui se déclarent en moins bonne santé ne sont plus contraints qu'en tenant compte du souhait de vouloir travailler plus longtemps que ce qui était possible, et considèrent plus souvent que le système n'offre pas suffisamment de libertés.

**Tableau 2 : Analyse multivariée : âge idéal, âge de départ et opinion sur le degré de liberté offert par le système pour choisir la date de départ à la retraite**

	Âge idéal	Âge de départ	Écart	Écart en valeur absolue	Considère que le système offre suffisamment de liberté pour choisir la date de son départ
Constante	60,87***	62,73***	1,86***	3,02***	
Femme (réf = hommes)	-0,15	0,35***	0,50***	0,10	-0,21***
Retraité fonctionnaire (réf = salarié du privé)	-0,6***	-0,35***	0,24*	0,12	-0,14***
Deuxième quartile (réf = premier quartile)	-0,42***	-1,67***	-1,25***	-1,02***	-0,06
Troisième quartile (réf = premier quartile)	-1,17***	-2,05***	-0,88***	-1,11***	0,00
Quatrième quartile (réf = premier quartile)	-0,91***	-1,75***	-0,84***	-1,15***	0,00
Ne vit pas en couple (réf = en couple)	0,24*	0,31***	0,07	0,29***	0,13***
A des personnes à charge (réf = sans personne à charge)	0,61***	0,32***	-0,29*	0,48***	-0,11**
En emploi au moment du départ (réf = hors emploi)	-0,03	0,01	0,04	-0,14	0,14***
Se déclare en bonne ou très bonne santé (réf = assez bon, mauvais ou très mauvais)	0,09	0,13*	0,04	-0,33***	0,11***
Propriétaire ou accédant (réf = locataire)	0,47***	0,06	-0,40***	-0,19*	-0,03
Dispose d'un revenu régulier en dehors de la retraite (réf = aucun autre revenu que la pension de retraite)	0,48***	0,09	-0,38***	-0,09	-0,02
Cadres/artisans/chefs d'entreprises/professions inter. (réf = ouvrier ou employé)	1,12***	0,69***	-0,42***	-0,02	-0,10**
Écart					-0,05***

\*Significatif au seuil de 10 % ; \*\* Significatif au seuil de 5 % ; \*\*\* Significatif au seuil de 1 %

Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, les retraités fonctionnaires déclarent un âge idéal de départ à la retraite inférieur de 0,6 année à celui des retraités du privé. Ce résultat est significatif au seuil de 1 %.

Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France et ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.

Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.

## **2. Motivations de départ à la retraite et de prolongation d'activité par quartile de pension**

Les facteurs influençant la décision de faire valoir ses droits à la retraite sont multiples : il peut s'agir entre autres de facteurs financiers (niveau de pension atteint et/ou taux de remplacement), de la situation de l'assuré au moment de son départ à la retraite, de ses conditions de travail, son état de santé ou encore de sa vie familiale. Les motifs de départ varient donc selon les personnes. Cette diversité des motifs résulte, en partie, des caractéristiques individuelles des nouveaux retraités et notamment de leur niveau de pension. *A priori*, une personne anticipant qu'elle aura une faible pension peut être plus incitée à rester en emploi – si elle le peut – afin de conserver son salaire et d'augmenter le niveau de sa retraite ; si elle est déjà sortie de

l'emploi avec une carrière incomplète, elle peut aussi être incitée à repousser la liquidation de ses droits jusqu'à l'âge d'annulation de la décote, afin de bénéficier du taux plein et échapper à la décote et être ainsi éligible au minimum contributif ou au minimum garanti. À l'inverse, un faible niveau de pension peut également témoigner de problèmes de santé ou d'insertion sur le marché du travail ayant contraint la personne à partir plus tôt à la retraite. Pour étudier cette variété de motifs, les personnes interrogées ont été réparties en quatre sous-populations de taille égale, selon le montant de la pension perçue (voir encadré méthodologique).

Dans l'enquête sur les motivations des départs à la retraite, les nouveaux retraités récemment partis à la retraite citent plusieurs raisons à leur choix de départ ou de sortie de l'emploi<sup>8</sup> : 89 % mentionnent au moins un motif lié au droit à une pension<sup>9</sup>, 79 % un motif lié au travail et 81 % une raison plus personnelle. En général, une personne n'évoque pas une seule raison, mais plusieurs raisons. Ainsi, les personnes enquêtées déclarent en moyenne 4,8 motivations qui ont compté dans leur décision de départ à la retraite, que ce soit « un peu », « assez » ou « beaucoup ». Les retraités ayant les plus faibles pensions citent en moyenne sensiblement moins de motivations de départ à la retraite que les autres retraités : 4,1 contre 4,9 à 5,2 pour les personnes dont les niveaux de pension sont entre les autres quartiles (tableau 3). En outre, l'intensité moyenne des motivations est moins élevée pour eux : les motifs ont moins souvent joué « beaucoup » ou « assez », quand ils ont joué un rôle, pour ces retraités que pour les autres. Les retraités les plus modestes semblent ainsi exprimer qu'ils ont moins de liberté de choix dans leur départ à la retraite que les plus aisés.

**Tableau 3: Nombre de motivations déclarées par quartile de pension**

	premier quartile	Deuxième quartile	Troisième quartile	Quatrième quartile	Ensemble
Ce motif a beaucoup joué	2,3	2,8	3,2	3,0	2,9
Ce motif a joué assez	1,3	1,5	1,5	1,4	1,4
Ce motif a peu joué	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
Ce motif n'a pas joué du tout	5,9	5,2	4,8	5,1	5,2

*Lecture : en moyenne, les nouveaux retraités ayant une pension inférieure au premier quartile (retraités ayant les pensions les plus faibles) déclarent 4,1 motifs de départ à la retraite dont 2,3 ont joué beaucoup, 1,3 assez et 0,5 peu, tandis que les retraités du quatrième quartile (retraités les plus aisés) mentionnent 4,8 motifs de départ à la retraite.*

*Champ : nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France, ayant travaillé après 50 ans et cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.*

*Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.*

Trois raisons sont citées par plus des trois quarts des nouveaux retraités : il s'agit de la volonté de profiter le plus longtemps possible de la retraite, d'avoir atteint l'âge minimal légal et avoir atteint l'âge du taux plein (*graphique 3*). Toutefois, la prédominance des facteurs observés pour l'ensemble des nouveaux retraités est moins forte pour les retraités les plus modestes, ce qui peut être relié au fait qu'ils déclarent moins de motivations. De surcroît, la hiérarchie entre les motivations déclarées diffère selon le niveau de pension.

Profiter de la retraite le plus longtemps possible est le motif le plus souvent mentionné, quel que soit le niveau de pension. Néanmoins, cette raison n'est mentionnée que par 65 % des personnes ayant les pensions les plus faibles contre 81 % pour le reste de la population. La deuxième raison est d'avoir atteint

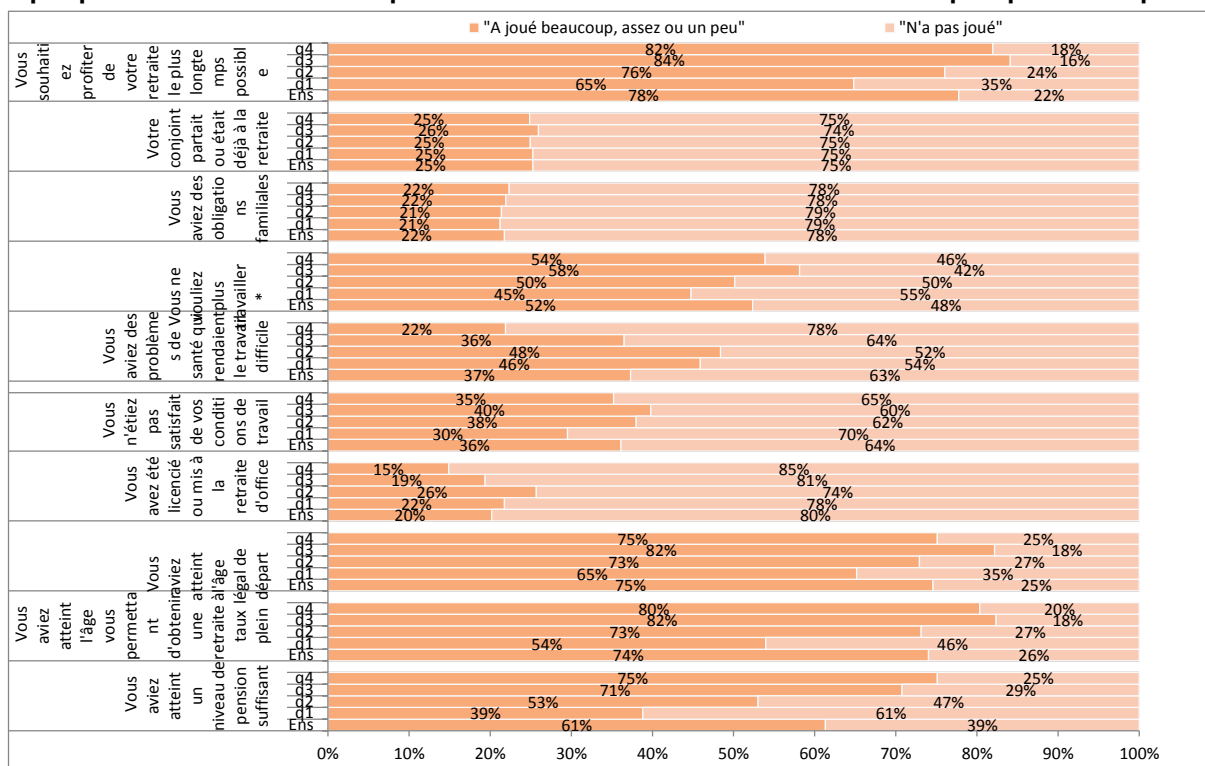
<sup>8</sup> Les personnes encore en emploi au moment de leur départ à la retraite sont interrogées sur leurs motivations de départ proprement dit, tandis que celles en dehors de l'emploi au moment de la retraite sont interrogées sur leurs motivations de sortie de l'emploi.

<sup>9</sup> Mentionner signifie ici déclarer que le facteur a joué « beaucoup », « assez » ou « un peu ».

l'âge minimal légal pour liquider ses droits, mentionnée par 75 % des nouveaux retraités. La troisième raison, avoir atteint le taux plein, est signalée par 74 % des retraités. Ces deux motivations sont très corrélées dans beaucoup de cas. En effet, une part importante de personnes part dès l'âge d'ouverture des droits avec le taux plein. Si les retraités les plus modestes citent d'abord le fait d'avoir atteint l'âge minimal légal avant le fait d'avoir atteint les conditions du taux plein (respectivement 65 % et 54 %), c'est l'inverse pour les retraités ayant des niveaux de pension supérieurs qui mentionnent plus souvent le fait d'avoir atteint les conditions du taux plein comme deuxième motivation et d'avoir atteint l'âge minimal comme troisième motivation (ces motivations sont mentionnées par 73 % des retraités du 2<sup>ème</sup> quartile et par 82 % des retraités du 3<sup>ème</sup> quartile). Les retraités les plus aisés se distinguent quant à eux, en citant plus souvent le fait d'avoir atteint l'âge minimal légal comme deuxième motivation (80 %) et une pension suffisante comme troisième motivation (75 %).

La moindre prédominance des motifs principalement cités par les retraités les plus modestes peut s'expliquer par le fait que corrélativement, ils signalent plus souvent des motifs de départ à la retraite ou de cessation d'emploi relevant davantage de contraintes. 35 % des retraités du premier quartile déclarent ainsi qu'ils ont été contraints de s'arrêter de travailler<sup>10</sup> contre 29,7 % des retraités du deuxième quartile, 19,4 % de ceux du troisième quartile et 15,8 % de ceux du dernier. Et, les problèmes de santé rendant le travail difficile sont la quatrième motivation qui a le plus compté pour les personnes situées dans les premier et deuxième quartiles de pension (respectivement 46 % et 48 % contre moins de 30 % pour le quartile de pension les plus élevées). De même, leur départ à la retraite à la suite d'un licenciement ou d'une mise à la retraite est plus fréquent (22 % et 26 % pour le premier quartile et le deuxième quartile contre 17 % pour les deux derniers quartiles). En revanche, ils sont moins nombreux à citer une certaine lassitude au travail : 45 % déclarent le fait qu'ils ne voulaient plus travailler comme ayant joué dans leur décision de départ à la retraite contre 54 % pour les autres retraités et 30 % déclarent leurs conditions de travail ont joué (38 % pour les autres personnes interrogées). Ce résultat s'explique naturellement par le fait qu'ils sont moins souvent en emploi au moment de leur départ à la retraite que les autres retraités (53 % contre 71 % pour l'ensemble des retraités).

**Graphique 3 : Motivations du départ à la retraite et de la cessation d'activité par quartile de pension**



<sup>10</sup> En réponse à la question : « D'une manière générale, diriez-vous de votre fin d'activité qu'il s'agit plutôt d'une décision de votre part ou plutôt d'une contrainte ? 1. Vous avez décidé de cesser de travailler ; 2. Vous avez été contraint de cesser de travailler. »

*Lecture : Parmi les nouveaux retraités du quatrième quartile de pension (pensions les plus élevées), 82 % mentionnent leur désir de profiter de leur retraite le plus longtemps possible, 75 % l'atteinte d'un niveau de pension suffisant, etc. pour expliquer leur départ à la retraite (facteurs ayant joué beaucoup, assez ou un peu).*

*Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France, ayant travaillé après 50 ans et cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.*

*Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.*

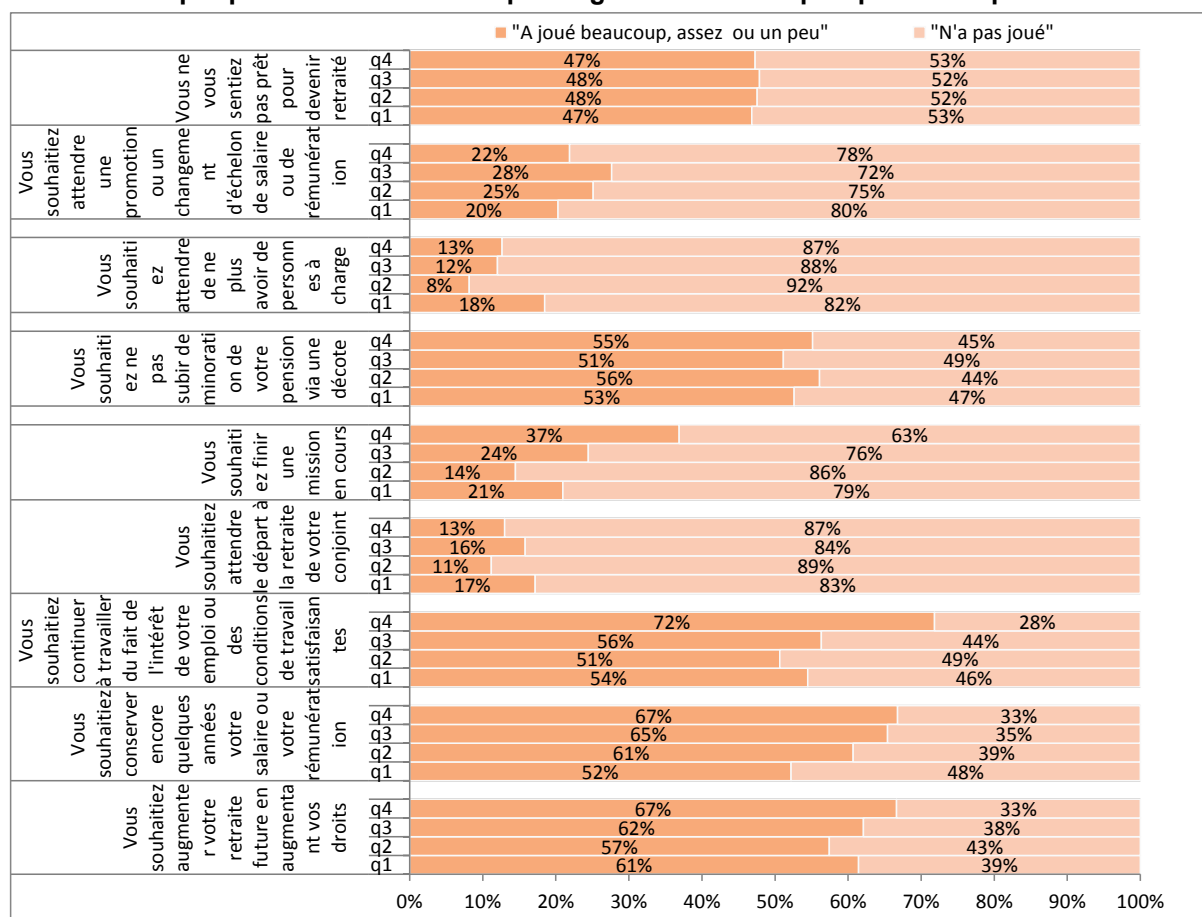
Les retraités ayant les pensions les plus élevées ont normalement plus de liberté de choix de leur date de départ à la retraite, en particulier parce qu'ils sont plus souvent en emploi au moment de leur départ (84 % d'entre eux) et parce que leurs contraintes financières sont moindres. Notamment, ils sont plus souvent propriétaires de leur logement (89 % contre 74 % pour le reste de la population) et d'un patrimoine financier ou immobilier autre que leur logement (52 % contre 18 %) et déclarent plus fréquemment avoir des revenus autres que leurs pensions (23 % contre 15 % pour les retraités ayant des niveaux de pension inférieurs). Comme évoqué auparavant, l'atteinte d'un niveau de pension suffisant est également la troisième raison citée par ces retraités (pour 75 % d'entre eux alors que cette raison est en quatrième position pour les retraités des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> quartiles et en sixième position pour les retraités les moins aisés).

L'examen des motivations de prolongation d'activité<sup>11</sup> peut expliquer ce résultat (*graphique 4*). En effet, les personnes les plus aisées se distinguent des autres : elles déclarent plus fréquemment souhaiter continuer à travailler du fait de l'intérêt porté au travail qu'elles exercent et des conditions de travail satisfaisantes (72 % contre 54 % pour le reste de la population), évoquent plus souvent le souhait de maintenir leur niveau de rémunération (67 % contre 60 % pour les moins aisés) ou de finir une mission (37 % contre 20 % pour le reste de la population). Ces personnes se sentent également moins souvent prêtes à devenir retraitées. En revanche, les retraités ayant les plus faibles pensions ne semblent pas particulièrement plus motivés que les autres retraités par des raisons financières.

---

<sup>11</sup> Sur le champ des nouveaux retraités déclarant être partis « plus tard » que ce qu'ils pouvaient ou étant en pratique partis plus d'un trimestre après l'âge d'ouverture des droits.

**Graphique 4 : Motivations de prolongation d'activité par quartile de pension**



Lecture : 53 % des nouveaux retraités du quatrième quartile (pensions les plus élevées) déclarent que le fait de ne pas se sentir prêt à devenir retraité a joué dans leur décision de prolonger leur activité.

Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France, ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes et déclarant être partis « plus tard » que ce qu'ils pouvaient ou étant partis plus d'un trimestre après l'âge d'ouverture des droits.

Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.

### **3. Les personnes déclarant êtres parties dès que possible mais parties plus tard ont plus souvent un faible niveau de pension**

25 % des personnes sont parties au moins deux ans après l'âge qui leur paraissait idéal. L'enquête permet également de savoir si les personnes ont le sentiment d'être parties dès que possible ou plus tard. Il est ainsi possible de se demander si ces personnes sont aussi celles pour qui l'écart d'âge est le plus important. Effectivement, il s'avère le plus important pour les personnes qui ont déclaré être parties dès que possible mais qui, dans les faits, sont parties après l'âge d'ouverture des droits. Cette partie tente alors de comprendre quelles sont les caractéristiques de ces retraités et en quoi leurs motivations peuvent les distinguer des autres retraités.

Parmi les personnes interrogées, 67 % déclarent ainsi être parties à la retraite dès que possible<sup>12</sup>. Néanmoins, le fait de déclarer être parti dès que possible peut recouvrir plusieurs significations : être parti dès l'âge d'ouverture des droits, même avec une décote, ou bien être parti dès le taux plein atteint. Parmi les personnes déclarant être parties dès que possible, 22 % sont ainsi parties après l'âge d'ouverture des droits (deux dernières colonnes du *tableau 4*) dont la moitié à l'âge d'annulation de la décote ou après. Ces personnes ne sont donc pas parties « dès que possible » – au sens de l'âge minimal possible pour l'ouverture des droits – mais ont attendu d'avoir le taux plein ou une moindre décote pour partir<sup>13</sup>.

**Tableau 4 : Répartition des personnes déclarant êtres parties dès que possible selon le moment de leur départ et leur situation vis-à-vis du taux plein**

	< AOD	AOD <= <= AOD + 1 trimestre	AOD + 1 trimestre < < AAD	>= AAD	Ensemble
<b>Taux plein durée</b>	<b>39,5</b>	<b>27,3</b>	<b>4,3</b>	<b>0,9</b>	<b>71,9</b>
dont q1	1,1	3,9	0,3	0,1	5,4
q2	9,7	12,2	0,5	0,4	22,8
q3	16,2	6,7	1,0	0,2	24,1
q4	12,5	4,4	2,5	0,1	19,5
<b>Taux plein âge</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>
dont q1				7,7	7,7
q2				0,7	0,7
q3				0,7	0,7
q4				0,9	0,9
<b>Taux plein catégorie</b>	<b>0,6</b>	<b>4,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>6,1</b>
dont q1	0,1	3,6	0,5		4,2
q2	0,2	0,7	0,1		1,0
q3	0,2	0,3	0,0		0,5
q4	0,1	0,2	0,1		0,4
<b>Décote</b>	<b>0,6</b>	<b>5,6</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>8,6</b>
dont q1	0,6	3,7	1,1		5,4
q2	0,0	1,1	0,3		1,4
q3	0,0	0,4	0,4		0,8
q4	0,0	0,5	0,3		0,8
<b>Surcote</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>	<b>0,7</b>	<b>3,4</b>
dont q1			0,2	0,1	0,3
q2			0,6	0,0	0,6
q3			0,8	0,3	1,1
q4			1,0	0,3	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>40,6</b>	<b>37,8</b>	<b>10,0</b>	<b>11,6</b>	<b>100,0</b>
dont q1	1,8	11,2	2,1	7,9	23,0
q2	9,9	14,0	1,5	1,1	26,5
q3	16,4	7,4	2,2	1,2	27,2
q4	12,6	5,1	3,9	1,3	22,9

<sup>12</sup> La question est formulée de la façon suivante : « À propos du moment de votre départ à la retraite, êtes-vous parti ... ? 1. Dès que vous en avez eu la possibilité ; 2. Plus tard. »

<sup>13</sup> À l'extrême, plus de 3 % des personnes interrogées qui ont déclaré être parties dès que possible ont liquidé leur pension avec une surcote (voir l'encadré 2).

AOD : âge minimal d'ouverture des droits.

Lecture : Parmi les nouveaux retraités déclarant être partis « dès que possible », 39,5 % sont partis avant l'âge d'ouverture des droits et au taux plein grâce à leur durée de cotisations validée dont 1,1 % appartiennent au 1<sup>er</sup> quartile de pension, 9,7 % au 2<sup>ème</sup>, 16,2 % au 3<sup>ème</sup> et 12,5 % au 4<sup>ème</sup>.

Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France, ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes et déclarant être partis « dès que possible ».

Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.

25 % des retraités déclarent être partis plus tard que le minimum possible, et 8 % ne se prononcent pas. Ces derniers ne se retrouvent sans doute pas dans les deux items proposés : « dès que possible » évoque en effet une décision volontaire et « plus tard » peut ne pas correspondre à leur situation.

Les personnes qui sont parties après l'âge d'ouverture des droits sont celles pour qui l'écart entre l'âge idéal et l'âge effectif de départ à la retraite est effectivement le plus important (tableau 5) et paradoxalement, il l'est d'autant plus que les personnes déclarent qu'elles sont parties dès que possible (en moyenne 3 ans en valeur absolue contre 2,4 ans pour celles qui déclarent être parties plus tard et 1,6 an pour les personnes étant effectivement parties dès que possible). L'écart entre âge idéal et âge effectif en valeur absolue est également important pour les personnes qui ne se prononcent pas sur leur date de départ alors que l'écart en niveau en négatif témoignant du fait que ces personnes ont, au moins pour une partie d'entre elles, été contraintes de partir avant leur âge idéal souhaité.

**Tableau 5 : âge idéal, âge effectif et écart d'âge selon le sentiment des personnes sur leur date de départ à la retraite et la date effective**

	Âge idéal	Âge effectif	Écart	Écart en valeur absolue
Déclarant être partis dès que possible et partis à l'AOD	60,0	60,9	0,9	1,6
Déclarant être partis dès que possible mais partis après l'AOD	61,3	63,6	2,3	3,0
Déclarant être partis plus tard	61,8	63,4	1,5	2,4
Ne sait pas	62,2	62,1	-0,1	2,4

AOD : âge minimal d'ouverture des droits.

Lecture : Pour les nouveaux retraités déclarant être partis plus tard, l'âge idéal déclaré de départ à la retraite est en moyenne 61,8 ans, l'âge effectif de départ à la retraite 63,4 ans. L'écart entre ces deux âges est en moyenne d'1,5 an, et de 2,4 ans en valeur absolue.

Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France, ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.

Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.

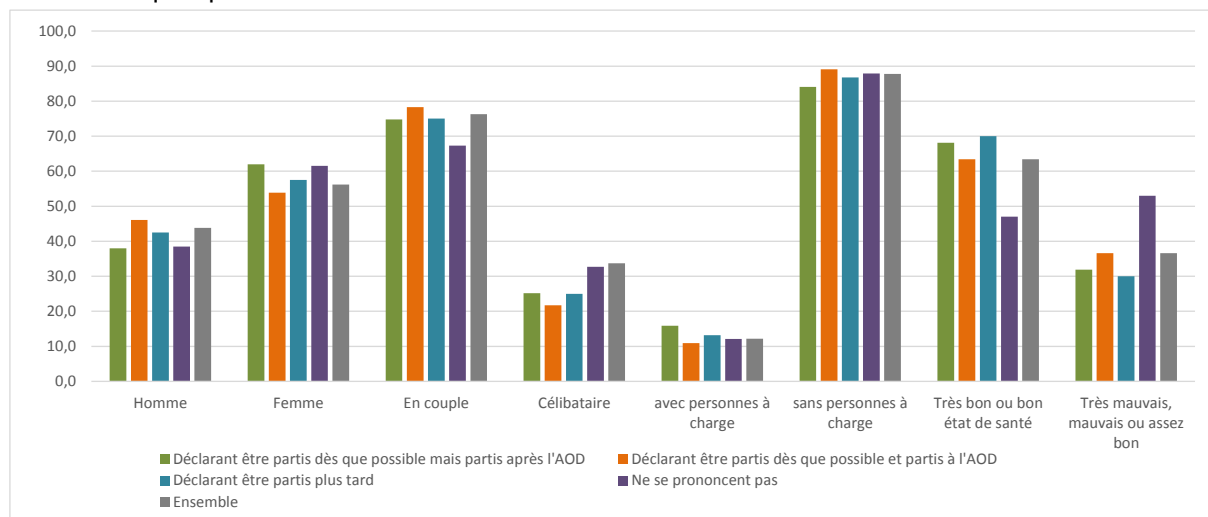
Les retraités déclarant être partis dès que possible, mais qui sont en réalité partis plus tard que l'âge d'ouverture des droits, et ceux qui ne prononcent pas sur cette question de l'enquête se distinguent des autres retraités sur plusieurs points (graphiques 5 et 6).

Les premiers sont plus souvent des femmes (62 % contre 56 % dans l'ensemble de l'échantillon étudié), des retraités anciens fonctionnaires (19 % contre 16 %), des cadres, artisans et commerçants ou professions intermédiaires (36 % contre 32 %). Surtout, la proportion de retraités ayant de faibles pensions y est très élevée : 46 % des personnes déclarant être parties dès que possible mais étant parties en réalité plus tard ont ainsi une pension inférieure au premier quartile contre 17 % dans l'ensemble des personnes déclarant être parties dès que possible et étant effectivement parties à l'âge minimal.

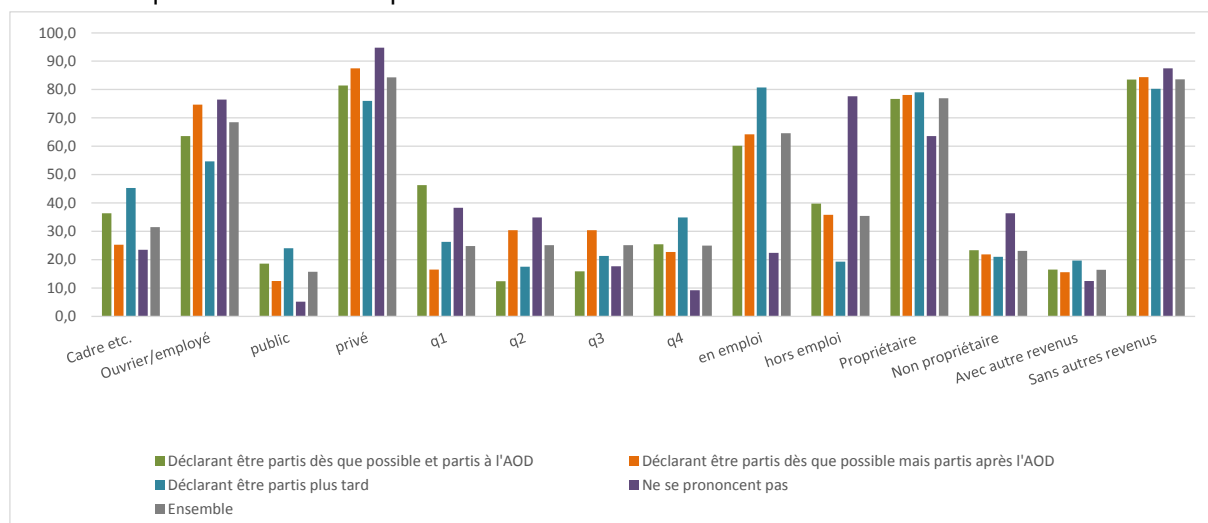
Les seconds, quant à eux sont également plus souvent des femmes mais relèvent plus du secteur privé, sont plus souvent ouvriers ou employés. Surtout, ils sont nettement plus souvent ouvriers ou employés, hors de l'emploi au moment de la retraite (78 % contre 35 % pour l'ensemble) et se déclarent en plus mauvaise santé (53 % contre 37 %).

### Graphiques 5 et 6 : caractéristiques des personnes selon leur sentiment sur leur date de départ à la retraite et la date effective

#### Caractéristiques personnelles et familiales



#### Caractéristiques socio-économiques



**AOD : âge minimal d'ouverture des droits.**

**Lecture :** 78 % des personnes déclarant être parties dès que possible et parties dès que possible sont en couple contre 75 % des personnes des personnes déclarant être parties dès que possible mais parties plus tard et 75 % des personnes déclarant être parties plus tard.

**Champ :** Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France, ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.

**Source :** DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.

En moyenne, les personnes déclarant être parties dès que possible mais parties en pratique plus tard que l'âge d'ouverture des droits, énoncent 4,3 motivations qui ont compté dans leur décision de départ à la retraite, soit 1,1 de moins que celles réellement parties dès que possible (tableau 6) mais 0,3 de plus que celles qui déclarent être parties plus tard. Les personnes qui ne se prononcent pas sont celles qui déclarent le moins de motivations (3,9).



**Tableau 6 : nombre de motivations déclarées des personnes selon leur sentiment sur leur date de départ à la retraite et la date effective**

	Déclarant être partis dès que possible et partis à l'AOD	Déclarant être partis plus tard	Déclarant être partis dès que possible mais partis après l'AOD	Ne se prononcent pas	Ensemble
Ce motif a beaucoup joué	3,4	2,1	2,5	2,2	2,9
Ce motif a joué assez	1,5	1,3	1,4	1,1	1,4
Ce motif a peu joué	0,6	0,6	0,4	0,5	0,5
Ce motif n'a pas joué du tout	4,6	6,0	5,7	6,1	5,2
Moyenne des motivations déclarées	5,4	4,0	4,3	3,9	4,8

AOD : âge minimal d'ouverture des droits.

Lecture : En moyenne, les nouveaux retraités déclarant être partis plus tard mentionnent 4 motifs de départ à la retraite dont 2,1 ont joué beaucoup, 1,3 assez et 0,6 peu.

Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France, ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.

Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.

Comme pour les personnes ayant les pensions les moins élevées, les personnes déclarent moins de motifs ayant déterminé leur départ à la retraite quand elles sont parties après l'âge d'ouverture des droits en déclarant être parties dès que possible. La hiérarchie entre motifs reste sensiblement équivalente quel que soit le moment de départ à la retraite (profiter de la retraite le plus longtemps possible, avoir atteint l'âge minimal légal et avoir atteint l'âge du taux plein pour les trois premiers motifs cités). Toutefois, la fréquence de ces motifs est moins forte quand les personnes sont parties après l'âge d'ouverture des droits quand elles ont déclaré être parties dès que possible. En cela, ces personnes se rapprochent de celles ayant déclaré être parties plus tard que l'âge minimum possible. Ainsi, le fait d'avoir un niveau de pension suffisant n'est mentionné que par 54 % des personnes parties plus tard tout en ayant déclaré être parties dès que possible (56 % de celles étant parties plus tard en l'ayant déclaré) contre 61 % des personnes effectivement parties dès que possible. Toutefois, les personnes parties plus tard en ayant déclaré être parties dès que possible citent moins souvent le fait d'avoir moins rencontré de problèmes de santé rendant le travail difficile (tableau 7). Ce résultat confirme les résultats de l'analyse multivariée réalisée en première partie de ce document.

Ces constats sont encore plus forts pour les personnes qui ne se prononcent pas en réponse à la question sur le fait d'être parti dès que possible ou plus tard. Aucun motif de départ à la retraite (ou plutôt, dans leur cas, de cessation d'emploi) ne semble prédominer. La hiérarchie entre les motifs n'est pas la même que celle observée pour le reste des retraités : le premier motif mentionné est celui d'avoir des problèmes de santé (65 % contre 37 % pour l'ensemble des retraités) et d'avoir été licencié ou mis à la retraite d'office (51 % contre 20 %). Ainsi, 78 % avaient cessé de travailler avant de partir à la retraite (contre 36 % pour l'ensemble des retraités) et ils sont 67 % à déclarer avoir été contraints de cesser de travailler (25 % pour l'ensemble). Ils déclarent seulement ensuite le fait de vouloir profiter le plus longtemps possible de leur pension ou encore d'avoir atteint l'âge minimal légal de départ.

Il semblerait en fait que deux types de contraintes puissent influencer sur le moment du départ à la retraite : d'un côté, une large part des retraités est partie certes dès que possible à son sens mais en réalité plus tard que l'âge minimum d'ouverture des droits. Pour ces retraités, l'écart entre âge souhaité et âge idéal est élevé et positif. Les retraités ayant les pensions les plus modestes sont sur représentés parmi ces retraités. Pour ces retraités, la contrainte a plus souvent consisté à attendre le moment du taux plein, même si cette motivation n'est pas la première qu'ils déclarent. D'un autre côté, un petit nombre de retraités semblent avoir été contraints de partir pour raisons de santé. Ces retraités ne savent pas s'ils sont partis dès que possible ou plus tard mais l'écart entre âge souhaité et âge idéal est également élevé pour eux. En revanche, il est négatif.

**Tableau 7 : motivations déclarées selon le sentiment sur la date de départ à la retraite et la date effective**

	Ensemble	Déclarant être parties dès que possible et parties à l'AOD	Déclarant être parties dès que possible mais parties après l'AOD	Parties plus tard	Ne se prononcent pas
Vous souhaitiez profiter de votre retraite le plus longtemps possible	78	87	72	69	46
Vous aviez atteint l'âge légal de départ	75	87	71	58	46
Vous aviez atteint l'âge vous permettant d'obtenir une retraite à taux plein	74	83	66	68	42
Vous aviez atteint un niveau de pension suffisant	61	69	54	56	38
Vous ne vouliez plus travailler*	52	61	47	43	27
Vous aviez des problèmes de santé qui rendaient le travail difficile	37	41	31	26	65
Vous n'étiez pas satisfait de vos conditions de travail	36	42	32	26	33
Votre conjoint partait ou était déjà à la retraite	25	30	18	22	16
Vous aviez des obligations familiales	22	23	21	18	22
Vous avez été licencié ou mis à la retraite d'office	20	21	19	12	51

*AOD : âge minimal d'ouverture des droits.*

*Lecture : Parmi les personnes déclarant être parties plus tard que l'âge minimum possible, 56 % ont répondu que l'atteinte d'un niveau de pension suffisant a joué (beaucoup, assez ou un peu) dans leur décision de partir à la retraite.*

*Champ : Nouveaux retraités du régime général, de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière résidant en France, ayant cotisés au moins 90 % de leurs trimestres au sein de ces régimes.*

*Source : DREES ; CNAV ; SRE ; CDC ; COR ; DSS ; Agirc-Arrco, enquête Motivations de départ à la retraite 2017.*

## **Encadré 1 : L'enquête Motivations de départ à la retraite**

### *Source*

Cette enquête est le fruit d'une collaboration entre la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le Service des retraites de l'État (SRE), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), gestionnaire de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), l'Association générale des institutions des retraites des cadres (Agirc) et l'Association pour le régime complémentaire des salariés (Arrco)<sup>1</sup> et la Direction de la Sécurité sociale (DSS). Les trois premières vagues de l'enquête ont été réalisées en 2010, 2012 et 2014.

Cette enquête a pour but d'analyser périodiquement les comportements de départs à la retraite tels qu'exprimés par les assurés eux-mêmes. Ses principaux objectifs sont de : récolter des informations susceptibles d'expliquer la décision de partir à la retraite (projets personnels, problèmes de santé, contraintes familiales, conditions de travail, incitations financières, informations sur leurs revenus et leur patrimoine, etc.), évaluer le niveau de connaissances de certains dispositifs institutionnels (décote, surcote, cumul emploi-retraite, retraite progressive, etc.) et pour la vague 2017, connaître leur perception du système de retraite en termes de liberté offerte dans le choix de la date de départ et recueillir certaines informations sur la situation patrimoniale des nouveaux retraités et de voir dans quelle mesure celle-ci a une incidence sur leur départ à la retraite.

Le questionnaire complet de l'enquête est consultable sur le site internet de la DREES.

Pour la quatrième vague de l'enquête, 4 972 personnes (dont 2 912 ayant liquidé leurs droits<sup>2</sup> à la CNAV, 1 032 au SRE et 1 028 à la CNRACL) ont été interrogées par téléphone entre février et avril 2017 parmi les 654 000 nouveaux retraités, résidant en France et ayant liquidé leur retraite de droit direct dans l'un des trois régimes entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 juin 2016.

### *Champ de l'étude*

L'un des objectifs de cette étude est d'analyser les motivations du départ à la retraite selon le montant de pension. Dans la base de données de l'enquête, nous disposons du niveau de pension versé par la CNAV, l'AGIRC-ARRCO, le SRE et la CNRACL mais pas des autres régimes de base et complémentaires. Afin de disposer d'un niveau de pension proche de la pension totale perçue par les retraités, tout en conservant un maximum d'individus, seuls les retraités ayant 90 % de leur durée validée au sein des trois régimes (CNAV, SRE, CNRACL) sont retenus. Au final, l'étude porte sur 3 596 personnes.

Ces personnes sont ensuite réparties en quatre groupes de taille égale (quartile) selon le niveau de pension versé par la CNAV, le SRE, la CNRACL et l'AGIRC-ARRCO. Dans le premier quartile, la pension brute mensuelle versée est inférieure à 843 euros ; dans le deuxième quartile, elle est comprise entre 843 et 1 392 euros ; dans le troisième entre 1 392 et 1 900 euros ; dans le quatrième quartile, elle est supérieure à 1 900 euros.

Dans la partie qui analyse les motivations de départ à la retraite, le champ est par ailleurs restreint aux personnes ayant travaillé après leur cinquantième anniversaire<sup>3</sup>, de manière à cibler les personnes qui ont eu un véritable choix dans leur décision de départ à la retraite.

Pour l'étude des motivations de prolongation d'activité, le champ est cette fois restreint aux

personnes en emploi au moment de la liquidation de leurs droits et qui ont déclaré ne pas être parties dès que possible ou qui sont effectivement parties après l'âge d'ouverture des droits<sup>4</sup>.

1. L'Agirc-Arrco participe pour la première fois à cette enquête.
2. En étant le dernier régime d'affiliation parmi les trois régimes de base du champ de l'enquête.
3. 3 402 personnes vérifient cette condition.
4. 1 446 personnes vérifient ces conditions.

**Encadré 2 : les personnes ayant déclaré être parties dès que possible mais parties après l'AOD avec une surcote**

Parmi les personnes ayant déclaré être parties dès que possible mais parties plus tard, 3,4 % ont liquidé leur pension avec une surcote. Les hommes sont sur représentés dans cette population (50 %), ainsi que les retraités aisés (40 %) ainsi que les personnes relevant d'un régime du secteur public (38 %). Ces personnes semblent moins contraintes : elles déclarent en moyenne 4,8 motivations ayant joué dans leur départ à la retraite et ces motivations déclarées diffèrent de celles parties sans surcote : elles mentionnent en particulier plus souvent le fait de profiter le plus longtemps possible de leur pension (75 % d'entre elles contre 71 % pour ceux n'ayant pas de surcote) ou le fait d'avoir atteint l'âge minimal légal (76 % contre 70 %), celui du taux plein (76 % contre 70 %). Elles citent également plus souvent le fait d'avoir un niveau de pension suffisant (68 % contre 50 %).